

Termes de Référence

RESPONSABLE FIDUCIAIRE DE LA COMPOSANTE 3

1. Contexte

Le Gouvernement malagasy a obtenu un financement de la Banque mondiale pour une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance : le « Projet de Transformation économique pour une croissance inclusive » (PIC3).

Cette phase a permis d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le secteur Numérique en tant que secteur cible du projet, et également d'étendre les zones géographiques d'intervention du projet.

La phase du Projet PIC2-2 couvrait quatre zones géographiques à savoir la région DIANA, ATSIMO ANDREFANA, ANOSY (Sud) et l'île de Sainte Marie. S'y sont ajoutés, dans le cadre du Projet PIC3, d'une part le corridor Est du pays incluant les régions ANALANJIROFO, ATSINANANA, VATOVAVY, FITOVINANY, ATSIMO ATSINANANA et, d'autre part, la région ANALAMANGA pour le numérique.

1. L'objectif du Projet est de soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans les régions et les secteurs cibles. Le Projet est structuré autour de trois (03) composantes se renforçant mutuellement qui soutiennent la reprise après COVID-19 :
 - Composante 1 : Attirer et retenir les investissements privés et lever les principales contraintes pour soutenir la reprise économique ;
 - Composante 2 : Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les régions et les secteurs cibles ;
2. Composante 3 : Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'entrepreneuriat dans les secteurs et régions cibles.

A propos des Programmes d'appui à l'entrepreneuriat et aux PME

Les Programmes d'appui aux PME et à l'entrepreneuriat font partie de la composante 3.1 du PIC3. Ces programmes consistent à allouer, sur une base compétitive, un soutien technique et financier aux projets d'investissements privés et aux projets entrepreneuriaux dans les secteurs et les régions cibles du Projet.

Les financements de la Composante 3.1 sont alloués suivant 3 fenêtres distinctes, selon le stade de croissance des projets des bénéficiaires :

Fenêtre 1 – Phase de démarrage (Programmes Miary Agribusiness et Tourisme et Miary Digital) : ces appuis bénéficient aux entrepreneurs existants ou nouveaux qui ont approfondi leurs projets d'entreprise et comblent les lacunes du marché dans les secteurs cibles ou proposent de nouvelles solutions numériques dans les régions du Projet. Ces Programmes consistent à fournir un appui technique tel que des formations, des soutiens techniques pratiques ou des orientations vers le marché ; et un appui financier pour le développement et l'expansion de leurs activités.

Fenêtre 2 – Phase d'accélération : ces appuis sont destinés aux PME un peu plus matures. Ils leur permettent de bénéficier de services ciblés d'accélération tel qu'un soutien au modèle économique, un accès aux marchés nationaux et internationaux, une préparation à l'investissement, un soutien juridique, comptable et technique ; et un financement qui visera à renforcer leurs capacités à augmenter leurs ventes et leur productivité, et à lever des fonds privés supplémentaires.

Fenêtre 3 – Phase de croissance (Programme MBIF) : ces appuis s’adressent aux entreprises ou entités éligibles qui sont en mesure de fournir un financement équivalent à un pourcentage minimum du budget total du projet soumis. Il s’agit d’une subvention de contrepartie catalytique pour financer des sous-projets qui améliorent considérablement la compétitivité des chaînes de valeur cibles de l’agrobusiness et du tourisme.

A propos de l’Unité Fiduciaire de la Composante 3

L’Unité Fiduciaire de la Composante 3 est chargée de la gestion fiduciaire des fonds alloués sur une base compétitive aux PME et aux entrepreneurs dans le cadre des Programmes de la Composante 3.

Le Projet PIC3 recrute un Responsable Fiduciaire de la Composante 3 pour assurer la coordination, la supervision et la gestion de cette unité. Les présents Termes de Référence (TDR) décrivent la mission, les responsabilités et les qualifications requises

2. Objectifs de la mission

Le Responsable de l’Unité Fiduciaire de la Composante 3 assurera la coordination et la supervision de la gestion administrative et fiduciaire des Programmes de la Composante 3.

3. Description de la mission

Le Responsable Fiduciaire de la Composante 3 sera sous la supervision du Coordonnateur National et du Responsable Administratif et Financier du Projet PIC à qui il reportera. Il collaborera étroitement avec le Responsable Entrepreneuriat et Digital, le Responsable Passation de Marchés, le Responsable Administratif et Financier, le Responsable Suivi-Évaluation, le Responsable des Opérations, le Responsable du Volet Agribusiness, le Responsable du volet Tourisme et les autres Responsables des volets techniques du PIC.

Il aura sous sa supervision, les Comptables de l’Unité Fiduciaire de la Composante 3 et les Chargés de Programmes Régionaux et Centraux.

Il aura pour responsabilités principales, sans que la liste ne soit exhaustive, de :

3.1. Conception et préparation du lancement des Programmes de la Composante 3

- Contribuer à la conception des Programmes, avec les responsables sectoriels concernés du PIC. Ceci concerne, notamment, la définition des critères d'éligibilité, des procédures de présélection et de sélection des bénéficiaires, des montants et des niveaux de fonds de contrepartie par fenêtre, des procédures administratives et fiduciaires pour la gestion, le décaissement et l'utilisation des fonds, des mesures de gestion des risques environnementaux et sociaux, et des procédures de gestion des réclamations et plaintes ;
- Contribuer à l'élaboration des manuels opérationnels de chaque Programme de la composante 3, en particulier les parties relatives aux procédures administrative, fiduciaire, de passation de marché et de gestion des risques environnementaux et sociaux, en collaboration avec les Responsables sectoriaux concernés ;
- En collaboration avec le Responsable Communication du Projet PIC, participer à l'élaboration des plans de communication, de sensibilisation et d'appel à projets des Programmes dans les régions ;

3.2. Appel à projets et sélection des bénéficiaires des Programmes de la Composante 3

Superviser l'équipe de l'unité fiduciaire de la composante 3, et plus particulièrement les Chargés de Programmes dans :

- La mise en œuvre des campagnes de communication, de sensibilisation et d'appel à projets des Programmes ;
- La fourniture d'informations aux potentiels candidats au Programme (ex : répondre aux demandes de clarifications concernant les critères d'éligibilité, les documents à fournir, les objectifs des programmes, les calendriers des programmes, le processus de sélection...)
- La vérification des documents et des dossiers de candidature aux Programmes ;
- Le screening des aspects administratifs des dossiers de candidatures aux programmes ;
- L'établissement des rapports de screening ;
- La notification des candidats concernant l'acceptation ou le rejet de leur candidature, et l'envoi de remarques et de recommandations constructives aux promoteurs ; »
- Le traitement des plaintes et des réclamations reçues au niveau régional, en collaboration avec l'équipe en charge de la gestion des risques environnementaux et sociaux ;

3.3. Elaboration des conventions de financement et de leurs avenants entre le PIC et les bénéficiaires des programmes

- Rédiger les projets de convention avec les bénéficiaires sélectionnés ;
- Soumettre les projets de convention et les documents justificatifs au Coordonnateur National pour validation, puis pour avis de non-objection de la Banque mondiale dans le cas de MBIF ;
- Transmettre les conventions et leurs avenants signés à la Banque mondiale, pour archive ;
- Évaluer les demandes d'avenants des promoteurs, en collaboration avec les Responsables techniques concernés ;
- En cas d'évaluation positive des demandes d'avenants, élaborer les avenants des conventions et les transmettre à la Banque mondiale ;

3.4. Suivi de la mise en œuvre des sous-projets

3.4.1. Lancement de la mise en œuvre des conventions

- Organiser des réunions de démarrage avec les promoteurs afin de préparer conjointement la mise en œuvre des conventions et de clarifier les obligations et modalités de travail des parties prenantes ;
- Organiser des formations des équipes des promoteurs en matière de gestion financière, de passation de marchés, et de gestion des risques environnementaux et sociaux.

3.4.2. Accompagnement aux promoteurs

- Collaborer avec les prestataires de services de la Composante 3, les incubateurs et les accélérateurs pour effectuer le suivi de la mise en œuvre des sous-projets dans les cas des Programmes Miary et Accélération ;
- Faire un suivi rapproché et fournir un accompagnement aux promoteurs afin de faciliter la mise en œuvre de leurs projets, en collaboration avec les Chargés de Programmes et les Assistants Techniques sectoriaux dans les pôles, et les Responsables de Volets (Agribusiness, Tourisme, Infrastructures...) et leurs Assistants Techniques au niveau central, les incubateurs et les Accélérateurs lorsque cela est pertinent ;

3.4.3. Dispositions administratives et fiduciaires

- Superviser les Chargés de Programme dans la vérification du remplissage par les promoteurs des préalables aux décaissements ;
- En collaboration avec les équipes chargées de la gestion des risques environnementaux et sociaux et les équipes régionales, assurer un suivi et un accompagnement des promoteurs dans la mise en place de leur mécanisme de gestion des plaintes et la mise en conformité des sous-projets avec le décret MECIE
- Valider les rapports financiers des bénéficiaires ;
- Établir les estimations de décaissements pour le réapprovisionnement du sous-compte ;
- Être cosignataire des virements effectués aux bénéficiaires à partir du sous-compte dédié ;
- Revoir les rapports financiers remis par les bénéficiaires ;
- Superviser la vérification par les Chargés de Programme de l'usage des fonds par les promoteurs ;
- S'assurer de la conformité des demandes de fonds avec les plans de décaissements des conventions ;
- Valider et payer les demandes de versements d'acomptes des promoteurs ;
- Suspendre les versements d'acompte en cas de paiement non-éligible constaté, jusqu'à régularisation ;
- Faire un suivi de la régularisation de la situation et/ou du remboursement des fonds mal utilisés ;
- Procéder à la résiliation des conventions lorsque les dispositions des conventions ne sont pas respectées ;

3.5. Suivi et évaluation des Programmes

En collaboration avec le Responsable Suivi-Évaluation du Projet PIC3 et les Responsables de Volets :

- Établir le cadre de résultats pour chaque Programme et pour chaque sous-projets appuyé, notamment la définition des indicateurs, leurs définitions, leurs méthodes de calcul, leur méthode de collecte, les baselines et les objectifs ;
- Superviser la collecte des résultats des bénéficiaires par les Chargés de Programmes ;
- Superviser la consolidation des résultats obtenus ;
- S'assurer de la fiabilité des données collectées et rapportées ;

- Intégrer les résultats des Programmes dans le cadre de résultats du Projet, en collaboration avec le Responsable Suivi-Évaluation du Projet ;

3.6. Responsabilités administratives et internes

- Assurer la conformité des Programmes avec l'ensemble des documents cadre du Projet PIC (PAD, Accord de Crédit, Manuels de procédures...) et toute autre législation concernée ;
- Contribuer à l'élaboration des Plans de Travail Annuels et des budgets pour la Composante 3 ;
- Communiquer aux comités régionaux et au comité de pilotage, les principaux résultats obtenus à chaque étape clé de programmes et les faits marquants, en collaboration avec les Responsables de Volets chargés de la mise en œuvre technique des Programmes ;
- Élaborer les TDR, coordonner et participer au recrutement des personnels de la Composante 3 (ex : Chargés de Programmes) ;
- Superviser les équipes de l'Unité fiduciaire de la composante 3 tant au niveau central qu'au niveau régional, encadrer et évaluer périodiquement ces équipes ;
- Assurer une synergie avec les équipes centrales et régionales de l'Unité Fiduciaire de la Composante 3 ;
- S'assurer de l'absence de potentiels conflit d'intérêt entre les CVR et les promoteurs des sous-projets évalués par le biais, entre autres, de signature d'attestations d'absence de conflit d'intérêt par les membres des comités ;
- Assurer la bonne clôture des Programmes : élaboration de tous rapports finaux requis et clôture administrative et financière.

4. Durée et étendue de la mission

Le poste est basé à Antananarivo, cependant le Responsable pourra être amené à effectuer des déplacements dans les zones d'intervention du PIC.

Le Responsable est recruté jusqu'à la fin du projet en janvier 2027, avec une période d'essai de six mois sous réserve d'une évaluation de performance satisfaisante. Une évaluation sera faite au cours des six mois suivants la signature du contrat, puis annuellement.

5. Livrables

Six mois après la signature de son contrat, le Responsable Fiduciaire de la Composante 3 livrera un rapport d'établissement. Outre ce rapport, le consultant aura à fournir des livrables suivants :

- Tableaux de bord et état d'avancement global trimestriels ;
- Un rapport mensuel des activités réalisées.

Un rapport de fin de mandat sera fourni par le consultant à la fin ou en cas de rupture du contrat.

6. Qualifications requises

- Diplôme d'études supérieures (BAC+4 minimum) en finances et comptabilité, gestion d'entreprise ou dans un domaine connexe.
- Au moins cinq (5) années d'expérience réussie et récente dans la gestion administrative et financière.
- Expérience dans des projets financés par des bailleurs de fonds serait un atout.
- Connaissance approfondie de la passation des marchés au niveau national dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds.
- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de communication.
- Capacité à analyser et évaluer des comptes d'entreprises et des plans d'affaires.

- Très bonne connaissance du secteur privé et de l'environnement des affaires à Madagascar.
- Connaissance des trois secteurs d'intervention du Projet PIC.
- Esprit de rigueur et d'intégrité.

7. Critères de performance :

Ces critères de performance ne sont pas exhaustifs et peuvent être ajustés en fonction des besoins du projet :

- Respecter les budgets alloués.
- Assurer la transparence et la rigueur dans la gestion des fonds.
- Optimiser les ressources financières pour maximiser l'impact des projets.
- Assurer la conformité des pièces et la validation des rapports techniques auprès des techniciens de volet.
- Veiller aux décaissements et au suivi des fonds.
- Garantir que toutes les activités respectent la convention.
- Mettre en place des procédures pour assurer la conformité des projets avec les exigences des bailleurs de fonds.
- Mettre en place des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer l'avancement et l'impact des projets.
- Évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.